

Diligences et berlines sur les routes du Jura: un voyage dans le temps

REVUE INTERVALLES (7) Aujourd'hui, Frédéric Donzé présente le numéro 77, paru au printemps 2007 et consacré aux diligences et berlines sur les routes du Jura.

Et comment se déplaçait-on dans l'Evêché de Bâle avant le train, avant les automobiles? Y avait-il seulement des transports en commun? La livraison 77 de la revue Intervalles apporte une réponse à ces questions grâce au travail de recherche effectué par Joseph-Antoine Jobé.

Dès le Moyen Age, les besoins du commerce, ceux de l'administration aussi bien que du public en général, incitent à la mise en place d'un service de messagerie. N'oublions pas qu'au fil des siècles, la Suisse a été constamment un espace de transit. Sa situation géographique et le contrôle qu'elle a exercé sur les principales voies de communication transalpines, expliquent cette fonction.

1735 vit l'ouverture du premier parcours régulier de voiture postale entre Berne et Zurich. Mais ce n'est qu'avec l'amélioration des routes, à la fin du 18e siècle, que les transports en voiture s'imposent.

De Porrentruy à Bienne

Ce n'est qu'en 1753 que le Prince-Evêque Joseph-Guillaume Rinck de Baldestein ordonne la construction et l'aménagement des principales voies de transit. Trois axes relient Porrentruy à Bienne, Porrentruy à Bâle et Porrentruy à Saignelégier. Il faut rap-

pler que dans la conception des axes routiers jurassiens, les montagnes constituèrent des obstacles de taille. Joseph-Antoine Jobé décrit l'évolution des transports par diligences et berlines jusqu'à l'arrivée du chemin de fer et des cars postaux.

Le développement des routes pour diligences exige la présence d'hôtels-relais pour accueillir les voyageurs tout au long des différents parcours. L'un des témoins de cette période est l'Hôtel de la Couronne, à Sonceboz, à la jonction des routes de La Chaux-de-Fonds, Bâle et Bienne.

L'établissement est fermé depuis quelques années. Récemment, cinq associations se sont réunies pour créer la Fondation pour le rayonnement du Jura bernois. Premier objectif: le rachat du restaurant de la Couronne à Sonceboz, appelé à devenir une «porte d'entrée historique», comme ce fut le cas autrefois au temps des diligences. Richard Vaucher, président de la Chambre d'économie publique du Jura bernois (CEP), a également repris les rênes de cette Fondation qui vise à mettre en valeur l'attractivité, la notoriété et l'image du Jura bernois.

Une restitution de la vie des transports

Plutôt que de se livrer à une harassante description technique des véhi-

INTERVALLES FÊTE SES 40 ANS - DES NUMÉROS À REDÉCOUVRIR

Intervalles, la revue culturelle de Bienne et du Jura bernois, fête cette année ses 40 ans. Depuis 1981, elle dresse, à raison de trois numéros par année, un portrait de la région sur les plans culturel, historique, économique, écologique ou encore social. Plusieurs numéros honorent aussi des personnalités de la région. A l'occasion de cet anniversaire, les membres du comité ont choisi leurs numéros coups de cœur, qui sont présentés au cours de ces prochaines semaines et peuvent être achetés avec un rabais de 40% sur le site internet de la revue, www.intervalles.ch.

cules hippomobiles et des horaires, Joseph-Antoine Jobé restitue la vie des transports. Il reprend des citations de voyageurs ayant laissé un journal, commente des règlements ou des rapports d'inspection commandés par les prince-évêques, relate des incidents mentionnés dans les premiers journaux. Ces diverses approches permettent au lecteur de suivre la vie des transports en commun jusque vers 1920, période à laquelle les diligences et berlines ont regagné définitivement les dépôts.

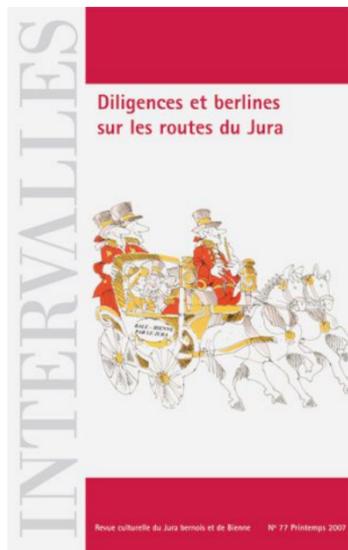
Joseph-Antoine Jobé, ancien directeur des Editions Edita et rédacteur responsable des Editions Mondo, se livre ici à un travail de vulgarisation passionnant qui emporte l'attention. Il rend accessible au public tout un pan de l'histoire économique de la

principauté épiscopale de Bâle.

Le numéro est complété par d'anciennes cartes, des vues pittoresques de cluses jurassiennes réalisées par des peintres bâlois, un récit de voyage de Bâle à Bienne effectué à la fin du 18e siècle, ainsi que quelques extraits piquants d'archives. Nous espérons que vous aurez plaisir à vous plonger dans les péripéties de ces voyages d'une époque révolue.

PROFITEZ PENDANT UNE SEMAINE D'UN RABAIS DE 40% SUR CE NUMÉRO, EN LE COMMANDANT SUR LE SITE DE LA REVUE WWW.INTERVALLES.CH

INTERVALLES
Revue culturelle du Jura bernois et de Bienne



Numéro 77
Diligences et berlines sur les routes du Jura

Des finances communales saines

CANTON DE BERNE Le premier rapport interactif 2019 montre un bon résultat d'ensemble.

Les finances des communes bernoises affichent un bon résultat général en 2019, malgré la détérioration de certains indicateurs. Grâce à des comptes généraux en grande partie positifs, l'excédent du bilan augmente globalement de 36 millions de francs. L'Office des affaires communales et de l'organisation du territoire examine chaque année les données statistiques sur la situation financière des communes, qu'il commente dans un rapport. Ces analyses permettent aux communes de procéder à des évaluations comparatives.

Comparaisons interactives

Le rapport sur les finances communales paraît pour la première fois sous forme numérique et les comptes des communes sont présentés en mode interactif à l'adresse www.be.ch/finco. Ses nombreuses représentations interactives rendent les finances communales accessibles aux profanes comme aux spécialistes. Les finances des communes bernoises sont ainsi plus transparentes et plus faciles à comprendre. Dans le Jura bernois, par exemple, l'excédent du bilan médian est plutôt élevé, de même que la quotité d'impôt. Dans l'arrondis-

sement de Frutigen - Bas-Simmental, la commune médiane a une population moyenne importante et consent des investissements nets élevés. La commune médiane de l'arrondissement administratif de Haute-Argovie reste celle qui dispose de la fortune nette la plus élevée.

Dans la moyenne

Par rapport aux communes des autres cantons, celles du canton de Berne se situent dans la moyenne, mais comme les communes de tous les cantons ne sont pas encore passées au modèle comptable harmonisé 2 (MCH2), les comparaisons intercantionales sont à prendre avec prudence.

L'image que dégagent les bilans 2019 des communes bernoises est réjouissante. Les capitaux propres sont solides et augmentent dans l'ensemble de 299 millions, dont 36 millions proviennent de l'accroissement de l'excédent du bilan (solde des excédents et des déficits cumulés des comptes de résultats). Seule la commune de Moutier présente un découvert du bilan. Deux tiers des communes (238 sur 346) clôturent leur compte global avec un excédent



Moutier est la seule commune bernoise à présenter un découvert du bilan. MATTHIAS KÄSER

de revenus, 108 avec un déficit. L'addition de tous les comptes de résultats aboutit à un excédent de revenus de 116 millions, ce qui correspond à un résultat moyen de 113 francs par habitant, contre 126 francs en 2018. On ignore si la situation financière globalement positive des communes ces dernières années va perdurer après la pandémie. Cela dépendra fortement de la structure des communes et ne verra que dans deux à trois ans. Le poste de charges le plus important des communes bernoises est celui de la sécurité sociale (28%). Ce poste affiche une hausse nette de 21 millions, soit 2,5%. On constate une augmentation aussi dans les charges de formation (+42 millions, ou 5,3%) et dans les investissements nets

(+ 25 millions de francs, ou 4,3%). Si les communes bernoises ont davantage investi, en chiffres nets, la quotité d'investissement de 2019 est en recul, à 9,9%.

Péréquation financière

Le rapport souligne en outre l'effet de la péréquation financière cantonale et des mesures prises en faveur des communes supportant des charges financières particulièrement lourdes, qu'il compare aux rentrées fiscales ordinaires. En tout, 87% des communes ont perçu des prestations de la péréquation financière. L'afflux net de fonds médian, de 14,5%, a atteint son niveau le plus bas depuis la révision de la loi sur la péréquation financière et la compensation des charges en 2012. **CBE**

Quelles mesures d'aide pour les EMS?

CORONAVIRUS

Depuis le début de la pandémie, les établissements médico-sociaux (EMS) ont été mis à rude épreuve pour protéger leurs résidents et prendre en charge ceux malades du Covid-19, tout en continuant à offrir à tous des soins de qualité. Pour y parvenir, ces établissements ont notamment dû engager du personnel supplémentaire, augmenter leurs achats de matériel de protection et investir dans la logistique et l'infrastructure. Tel est le constat dressé par la députée Sandra Roulet Romy (PSJB, Malleray) dans l'interpellation qu'elle vient de déposer et pour laquelle elle demande un traitement urgent. Elle relève en effet qu'en vertu de l'ordonnance cantonale sur les mesures pour maîtriser la crise du coronavirus dans le secteur sanitaire et les EMS, le canton peut accorder une aide. L'ordonnance précise que la contribution peut être versée aux institutions qui «ont mis à disposition des infrastructures et des effectifs en personnel de santé non couverts par les systèmes de rémunération existants». Or, constate Sandra Roulet

Romy, dans les EMS, de nombreux résidents sont décédés des suites du Covid. En raison de cette situation, bien des familles ont renoncé à y placer un parent, d'abord par peur de la contamination, mais aussi par crainte de ne plus pouvoir lui rendre visite. «La conséquence est que des lits restent inoccupés.» Et comme les EMS sont financés sur la base d'un taux d'occupation des lits de 95%, cette sous-occupation menace la survie de certains établissements.

Certes, relève la députée socialiste, la Confédération a accordé les RHT dans les EMS pour éviter des licenciements, mais c'est insuffisant. Citant en exemple le canton du Valais, qui a récemment mis sur la table une aide de 10,5 mio de francs pour les EMS afin de compenser la sous-occupation des lits, elle demande au Conseil exécutif ce qu'il entend faire: «Quel soutien financier prévoit-il pour les EMS avec les coûts supplémentaires découlant de la pandémie?» Elle veut aussi savoir comment il entend compenser les pertes liées à la sous-occupation des lits dans ces établissements. **PH. OUDOT**